



Les Causses & les Cévennes
paysage culturel de l'agro-pastoralisme
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 19 OCTOBRE 2012 à 14h30

Délibération n° : CA_2012_25

Objet : Motion sur la future Politique Agricole Commune

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Jean-François GALLIARD, Christophe LABORIE, Danièle VERGONNIER, Jean MILESI

Pour le Département du Gard : Francis MAURIN, Laurent PONS, Thomas VIDAL

Pour le Département de l'Hérault : Frédéric ROIG

Pour le Département de la Lozère : Jean DE LESCURE, Jean-Paul POURQUIER

Étaient excusés :

Pour le Département de l'Aveyron : Jean-Claude LUCHE représenté par Jean MILESI

Pour le Département du Gard : Patrick MALAVIEILLE

Pour le Département de l'Hérault : Marie-Christine BOUSQUET, Francis BOUTES, ayant donné pouvoir à Frédéric ROIG, Jacques RIGAUD

Pour le Département de la Lozère : Denis BERTRAND, Sophie PANTEL ayant donné pouvoir à Jean-Paul POURQUIER

Le quorum étant atteint ;

EXPOSÉ DES MOTIFS,

En juin 2011, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco a inscrit sur la Liste du patrimoine mondial "Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen".

Il s'agit de la transcription à l'échelle internationale de la relation millénaire entre une activité humaine et un patrimoine. La reconnaissance du plus haut niveau ainsi apportée permet de dépasser la tendance à penser que cette activité est de l'ordre socio-économique.

La conservation ou l'évolution harmonieuse du Bien passe obligatoirement par le maintien des activités agropastorales. Ce maintien ne signifie pas fixation des activités dans leur état au jour de l'inscription: il signifie que l'absence d'activité agropastorale est la seule option interdite si l'on veut maintenir les valeurs universelles exceptionnelles.

Maintien et évolutions ne peuvent s'entendre sans lien avec les choix individuels qui dépendent pour une large part des choix européens et nationaux en matière de politique agricole.

Ces politiques doivent pouvoir considérer l'agropastoralisme des Causses et des Cévennes comme un enjeu en lui-même. Il s'agit en effet d'un territoire qui représente 1% du territoire national (le Bien et sa

zone tampon), ce qui en fait le plus grand paysage culturel inscrit par l'Unesco en Europe. La politique agricole européenne et par conséquent la politique française ne peuvent ignorer ni l'importance du travail des agriculteurs et des éleveurs des Causses et des Cévennes ni la relation de ce travail avec le patrimoine reconnu mondialement qui y est lié. Il n'est plus possible de considérer cet agropastoralisme comme marginal puisque sa valeur exceptionnelle est patente: il faut lui donner les moyens de se maintenir ou d'évoluer dans des conditions acceptables pour les hommes comme pour les valeurs inscrites au patrimoine mondial. La France doit pouvoir le faire entendre à l'échelle de l'Europe comme elle a su le faire entendre à l'échelle des Nations Unies.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Considérant que la conservation du Bien passe obligatoirement par le maintien des activités agropastorales,

Considérant que ce maintien dépend pour une large part des choix européens et nationaux en matière de politique agricole.

Le Conseil d'administration de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes :

Affirme sa volonté de faire reconnaître à l'échelon européen la spécificité du territoire Causses et Cévennes inscrit sur la liste du Patrimoine mondial et l'importance de maintenir l'activité agropastorale.

Demande au groupe parlementaire chargé de travailler sur des propositions dans le cadre de l'évolution de la Politique Agricole Commune de s'assurer que les aides qui seront proposées permettront de maintenir voire de développer l'activité agropastorale extensive, seule garante du maintien des attributs du Bien Causses et Cévennes.

Adopté à l'unanimité des voies exprimées ;

Le Président de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Jean-Paul POURQUIER

